

[Text]

Mr. Nicholson: Mr. Bernard, there is a certain amount of asymmetry now in the Canadian Constitution. It could be argued that while the provinces in a sense are equal, they are not identical. Could not some kind of arrangement be made with the Province of Quebec that would be satisfactory? I think it is a very correct observation that at least nine provinces support a strong central government. Do you think that is not possible?

Mr. Bernard: My own experience goes the other way. When I entered the government, it was in the time of what was called co-operative federalism. There was an embryo of a special status for Quebec at that time. There was the opting-out formula in 1964, which could have evolved with more and more special status for Quebec. For instance, starting with all the established programs, they could have been opted out completely at that time, and so on.

But there was a strong reaction to that in the rest of Canada, especially from Mr. Trudeau's government. They wanted to block that development. Mr. Trudeau was convinced that road led to the eventual separation of Quebec.

So there was a resistance to that evolution. I think you still have this resistance to a special status for Quebec, a slow process of differentiation. In fact, the Meech Lake agreement was killed on that basis in many places in Canada. They did not want to accept that Quebec would have a special status of any kind, saying that was a first step on a road that was not acceptable to the other provinces. It could have happened that way, but history has proved that this route is not really open.

• 1550

Mr. Nicholson: I am not so sure the road has been closed off, certainly completely closed off. The federal-provincial administrative arrangement on immigration would seem to be a part of that process that you believe started in 1964. I notice Mr. Rémillard in the paper today raises the possibility that there could be administrative arrangements in several other areas that would satisfy certain requirements he believes are necessary for the province of Quebec.

Mr. Bernard: My reaction is that it is very late in the day. It did not happen, and I do not think many Quebecers will have much hope that it could happen in the future.

Mr. Nicholson: Much of your pessimism, if I could call it that, is your perception of matters outside Quebec, of what other parts of Canada perceived, either Meech Lake or these particular arrangements, and—

Mr. Bernard: I think it is the resistance to a special status for Quebec. If, for instance, everybody were to agree clearly that Quebec might be different, could have a special status, that the door is clearly open, then you could rely on

[Translation]

M. Nicholson: Monsieur Bernard, on constate, dans l'actuelle Constitution du Canada, une certaine asymétrie. Ainsi, on peut dire que si les provinces sont égales, elles ne sont pas identiques. Ne pourrait-on pas s'entendre avec le Québec et parvenir à un arrangement qui le satisferait? Il est exact, je pense, de dire que neuf au moins des provinces canadiennes sont en faveur d'un gouvernement central fort. Pensez-vous que cela soit impossible?

Me Bernard: Ma propre expérience va à l'encontre de ce que vous dites là. Je suis entré au gouvernement à l'époque de ce qu'on appelait le fédéralisme coopératif. Et le statut spécial du Québec existait, à l'époque, à l'état de germe. La formule de retrait remonte à 1964 et elle aurait pu, petit à petit, donner naissance à un statut spécial pour le Québec. Ainsi, à cette époque, le Québec aurait pu se retirer de l'ensemble des programmes en cours.

Mais le reste du Canada, et cela est particulièrement vrai du gouvernement de M. Trudeau, a réagi très fortement à cela. Ils ont voulu bloquer cette évolution et M. Trudeau était persuadé qu'en poursuivant dans cette voie, on en arriverait à la séparation du Québec.

Cette évolution s'est donc heurtée à une forte résistance, et je pense que l'on continue à s'opposer à l'adoption d'un statut spécial pour le Québec, à un lent processus de différenciation. C'est d'ailleurs cela qui, dans de nombreuses régions du Canada, a signé l'arrêt de mort de l'Accord du lac Meech. On refusait l'octroi d'un statut spécial au Québec, considérant qu'il s'agissait d'un premier pas que les autres provinces refusaient de franchir. Ce chemin s'ouvrait au pays, mais l'histoire a démontré que cette route n'était pas praticable.

M. Nicholson: Je ne suis pas certain que cette route soit coupée ou irrémédiablement fermée. Je considère que l'arrangement administratif conclu entre le gouvernement fédéral et le Québec dans le domaine de l'immigration fait justement partie de ce processus qui, selon vous, aurait débuté en 1964. J'apprends, dans le journal d'aujourd'hui, que M. Rémillard envisage la conclusion d'arrangements administratifs dans plusieurs autres domaines afin que soient satisfaites certaines exigences formulées pas le Québec.

Me Bernard: J'estime, pour ma part, que tout cela vient un petit peu tard. Les choses auraient effectivement pu se produire de cette manière mais cela ne s'est pas passé ainsi et je ne pense pas que la plupart des Québécois aient grand espoir que cela demeure possible.

M. Nicholson: Mais je pense qu'une bonne partie du pessimisme que vous affichez, si vous me permettez de m'exprimer ainsi, découle de la manière dont vous voyez la situation hors du Québec, de la manière dont les autres régions du Canada considèrent aussi bien le lac Meech que ce type d'arrangement spécial, et . . .

Me Bernard: Je pense que l'idée d'un statut spécial pour le Québec a suscité beaucoup de résistance. Je pense que si tout le monde acceptait de reconnaître le droit à la différence du Québec, acceptait, pour cette province, l'octroi d'un statut